

**Le Permanent Account Number (PAN)**  
**(actualisation : février 2023)**

VFS Global

(VFS Global est un partenaire accrédité par l'Ambassade d'Inde en France)

Tél. : 01 76 27 86 85 (du lundi au vendredi entre 09h00 et 12h00 & 14h30 et 16h00)

Courriels : [infoindefrance@vfshelpline.com](mailto:infoindefrance@vfshelpline.com) (VFS Global) &

[eco.paris@mea.gov.in](mailto:eco.paris@mea.gov.in) (Service économique et commercial de l'Ambassade d'Inde)

Site Internet : [www.vfsglobal.com/one-pager/india/france/french/consular-services/index.html](http://www.vfsglobal.com/one-pager/india/france/french/consular-services/index.html)

(cliquez sur «Attestation/Légalisation»)

Le Permanent Account Number (PAN) est un numéro d'identification qui certifie que son détenteur est un contribuable. Cette référence alphanumérique permanent à dix caractères (ex : AFRPP1595D) présentée sous forme de carte plastifiée est émise par l'Income Tax Department en Inde, et est obligatoire depuis la Loi des Finances de 2005-2006.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, l'Income Tax Department requiert que les bénéficiaires de paiements soumis à une retenue à la source en Inde (paiements portant notamment sur les droits de licence et sur des prestations de services) dispose d'un PAN. En l'absence de cette référence, le débiteur en Inde est tenu de déduire un impôt à la source plus important que celui prévu par la convention de non double imposition existante entre l'Inde et la France qui est entrée en vigueur le 01.08.94 ([www.impots.gouv.fr/portail/files/media/10\\_\\_conventions/inde/inde\\_\\_convention-avec-l-inde\\_\\_fd\\_1878.pdf](http://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/10__conventions/inde/inde__convention-avec-l-inde__fd_1878.pdf)).

Une société étrangère ne détenant pas de succursale en Inde est également contrainte d'avoir une référence PAN. Toute entreprise ayant des créances sur des prestations de services et des droits de licence en Inde doit faire le nécessaire pour obtenir un PAN.

Cette disposition relative à l'imposition à la source ne concerne que les prestations de services et les droits de licence. Les autres branches exportatrices ne sont pas tenues de disposer d'un PAN.

Pour tout complément d'information, veuillez consulter le site Internet de l'Income Tax Department au [www.incometaxindia.gov.in/Pages/tax-services/apply-for-pan.aspx](http://www.incometaxindia.gov.in/Pages/tax-services/apply-for-pan.aspx)

**Selon la convention en vigueur, la retenue pour les prestations de services est de :**

**10% avec le PAN**  
**20% sans le PAN**

### **Comment obtenir le PAN ?**

La démarche administrative s'effectue en six étapes (étape par étape) :

#### **Étape 1 : La traduction vers l'anglais de votre extrait K-bis**

Faire traduire l'extrait K-bis datant de moins de trois mois par un traducteur assermenté près de la cour d'appel (liste disponible sur le site Internet de l'Union nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel au [www.unetica.fr](http://www.unetica.fr)). Pour un document en anglais, la démarche inverse s'impose.

Parallèlement, faire attester par votre mairie ou un notaire de votre choix la photocopie en couleur de la page principale du passeport du directeur général ou du gérant de votre société. Veuillez noter que cette copie est à joindre à votre courrier postal destiné à l'Income Tax PAN Services Unit (cf. étape 6), et n'est requise ni par VFS Global ni par le consulat indien à Paris.

#### **Étape 2 : L'apostille par la cour d'appel de l'extrait K-bis et de sa traduction**

Faire apostiller l'original du K-bis en français et sa traduction par le service de l'apostille de votre cour d'appel. Pour information, les cours d'appel apostillent aussi bien l'original que la traduction.

#### **Étape 3 : La légalisation-certification de signature consulaire de vos documents (par le biais de VFS Global)**

Faire légaliser les originaux de vos deux documents apostillés (français & anglais) par le biais de l'agence VFS Global en prenant un rendez-vous en ligne auprès d'un des deux centres VFS Global (Clichy ou Marseille\*) afin de déposer votre dossier (du lundi au vendredi entre 09h00 et 12h00) ou en l'envoyant par courrier postal recommandé à Clichy avec A/R.

\* VFS Global, 16 boulevard du Général Leclerc, 91110 Clichy (6<sup>ème</sup> étage) ou VFS Global, 444A rue Paradis, 13008 Marseille (1<sup>er</sup> étage)

Les moyens de paiement acceptés sont le chèque certifié par la banque à l'ordre de «VF Services (UK) Limited» et le paiement sécurisé par CB par téléphone.

Le coût de la légalisation revient à 42 € par document apostillé auquel il faudra ajouter d'autres frais de traitement appliqués par VFS Global de l'ordre de 39,96 € (frais de service de 6,96 € + service expédition de 30 € et taxe ICWF de 3 €) soit un total de 81,96 € par document commercial.

La grille tarifaire est disponible au [www.vfsglobal.com/one-pager/india/france/french/visa-services/pdf/f\\_ops\\_indianfeesbrochure-fr.pdf](http://www.vfsglobal.com/one-pager/india/france/french/visa-services/pdf/f_ops_indianfeesbrochure-fr.pdf)

De plus, veuillez prévoir une copie de chacun de ces originaux et joindre le formulaire ci-après à votre dossier : [www.vfsglobal.com/india/france/pdf/F OPS FORM-APPLICANT-DECLARATION-FR\\_09.pdf](http://www.vfsglobal.com/india/france/pdf/F OPS FORM-APPLICANT-DECLARATION-FR_09.pdf)

#### **Étape 4 : Le règlement auprès de la Bank of India à Paris**

Procéder au règlement de 1 011 roupies (soit 12 €) auprès de la Bank of India à Paris.

Veuillez noter que ce montant est susceptible de changer. Par conséquent, nous vous invitons à vérifier cette information sur le site de l'Income Tax Department au <https://tin.tin.nsdl.com/pan/form49Adsc.html>

Au terme de ce paiement, la Bank of India (Paris) vous transmettra un chèque contenant une référence «Demand Draft» à sept chiffres indiquée tout en bas du document (ex. : DD No. 3700040) qui vous sera nécessaire pour compléter en ligne le formulaire 49AA (cf. étape 5).

Cette démarche s'effectue :

de préférence en personne (ou par une tierce personne sans la lettre du mandataire de l'opération) du lundi au vendredi entre 09h30 et 13h00 en vous présentant à l'adresse ci-dessous sans rendez-vous muni de votre pièce d'identité, une copie du K-bis attestée par le consulat indien et d'un chèque de 20 € (frais de gestion inclus). Le taux de

conversion du mois en cours est disponible sur la page d'accueil du site Internet de la banque (taux de conversion de février 2023 : 1 € = 88 roupies).

Bank of India

3 rue Scribe

75009 Paris

Tél. : 01 42 66 50 04

Site Internet : [www.bankofindia.fr](http://www.bankofindia.fr)

par courrier postal en complétant le «Formulaire de demande de paiement en rupees» qui figure sur leur site à la rubrique «Money Transfer». Veuillez joindre un chèque de 20 € à l'ordre de «Bank of India (Paris)» ainsi qu'une enveloppe affranchie avec vos coordonnées complètes pour le retour. Il faut prévoir un délai de douze jours ouvrables pour le traitement de votre dossier.

Il est préférable de se renseigner au préalable par téléphone auprès de la Bank of India (Paris) quant au mode de paiement et au montant exact en euros.

#### **Étape 5 : Le formulaire 49AA à remplir en ligne**

Veuillez noter que les données relatives aux justificatifs d'identité et de coordonnées postales doivent correspondre à celles de la personne qui remplit le formulaire 49AA.

Compléter en ligne et en majuscules le formulaire 49AA (Form 49AA – formulaire non applicable pour les organisations gouvernementales) disponible sur le site Internet [www.tin-nsdl.com/services/pan/pan-index.html](http://www.tin-nsdl.com/services/pan/pan-index.html) (cliquez sur «Apply Online» (à gauche), puis sur «Application for allotment of New PAN (Form 49AA) – applicable for foreign citizens» dans la rubrique «DSC Based PAN Application» (en bas de page), et finalement choisir la catégorie «Company» dans l'onglet «Apply for a new PAN Card (for DSC User)» (en bas de page).

Quelques conseils et termes utiles pour remplir le formulaire 49AA :

The Assessing Officer

– Area Code: DLC

- AO Type: C (pour Company)
- En matière de codes, veuillez consulter le document suivant : List of Codes for PAN

En cas de doute(s), veuillez indiquer : Area Code: DLC, AO Type: C, Range Code: 35 & AO Number: 1

#### 1. Full Name

- Shri = Monsieur
- Smt. = Madame
- Kumari = Mademoiselle
- M/s = Société (la case qui correspond à votre cas)

#### 9. Telephone No.

- STD/ISD Code = indicatif pays
- Tel. No. = indiquez votre numéro sans espace
- Veuillez également communiquer votre adresse électronique.

#### 10. Status of the Applicant

- Veuillez cocher «C» pour Company.

#### 11. Registration Number (In case of Firms, Companies, etc.)

- Veuillez indiquer votre numéro de Siret.

#### 13.

- (b) Veuillez choisir le secteur d'activité de votre entreprise.
- (c) Ne se réfère pas à votre cas.

Pour conclure l'étape 5, veuillez imprimer ce formulaire et le signer.

## **Étape 6 : L'envoi de votre dossier à Pune pour l'obtention du PAN**

Votre dossier contenant :

- a) le K-bis en français et sa traduction vers l'anglais apostillés par la cour d'appel et attestés par le consulat indien
- b) la copie du passeport du directeur général ou du gérant attestée par la mairie ou un notaire
- c) le reçu de la Bank of India
- &
- d) le formulaire 49AA dûment rempli et signé doit être envoyé en courrier recommandé avec A/R à l'adresse suivante :

Income Tax PAN Services Unit  
Protean e-Gov Technologies Limited  
4<sup>th</sup> Floor, Sapphire Chambers, Baner Road  
Baner  
411 045 Pune  
INDIA  
Tél. : 00 91 20 2721 8080 (centre d'appel anglophone)

---

### **Points importants à noter**

Tout document non apostillé par la cour d'appel ne peut être légalisé-certié par le consulat indien à Paris.

La démarche indiquée plus haut n'est applicable que pour les entreprises basées en France (métropolitaine et DOM/TOM). Toute société basée à l'étranger doit contacter notre mission économique dans le pays respectif.

L'obtention du PAN prend en principe entre deux et trois semaines (de l'étape 1 à 6).

Comme son nom l'indique, le PAN est une référence permanente qui doit être communiquée dans toutes vos correspondances (quelle que soit la/les société(s) indienne(s) avec laquelle/lesquelles vous travaillez).

Le formulaire 49AA (cf. étape 5) ne requiert ni apostille par la cour d'appel ni légalisation-certification par le consulat indien à Paris.

Pour le suivi d'un dossier dépassant le délai habituel, veuillez envoyer un courriel en anglais à l'attention de l'Income Tax PAN Services Unit en indiquant le nom de votre entreprise ainsi que la référence de votre dossier qui vous a été transmise à la fin du formulaire 49AA (ex : Acknowledgement Number 881010100000097) à [tininfo@nsdl.co.in](mailto:tininfo@nsdl.co.in) en mettant en copie le service économique et commercial de l'ambassade d'Inde à [eco.paris@mea.gov.in](mailto:eco.paris@mea.gov.in)

La récupération de la retenue à la source s'effectue auprès de l'administration fiscale française en complétant la déclaration de retenue à la source pour l'année requise.

Pour toute remarque et/ou suggestion, veuillez envoyer un courriel à l'attention du service économique et commercial de l'ambassade d'Inde à [eco.paris@mea.gov.in](mailto:eco.paris@mea.gov.in)

Source : Ambassade d'Inde en France